

**COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 29 mai 2009**

L'an deux mille neuf et le vingt neuf mai à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil, à la Mairie, sous la présidence de Madame Agnès CONSTANT, Maire de la Commune.

Date de convocation: le 23 mai 2009
 Nombre de conseillers en exercices: 19

Nombre de conseillers présents : 15
 Nombre de voix : 19

- Etaient présents : Agnès CONSTANT, Maire,

Jean-Luc DARMANIN, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, **Adjoints**, Marie Philippe PRIEUR, Michèle DONOT, Francis ALANDETE, Sylvette PIERRON, Michel TANGUY, Patrice LAVAUX, Bernard GOMBERT, Romain AUGIER, Jacques GAZAGNES, Thierry LUCAT, Sébastien SOULIER, **Conseillers**.
 Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Etaient absents excusés : Monique GIBERT, François MOSSMANN, Thierry LUCAT (retard), Pascal SOUYRIS,

- Absents ayant donné une procuration :

Monique GIBERT a donné procuration à Jean-Luc DARMANIN
 Thierry LUCAT a donné procuration à Christian CLAPAREDE
 François MOSSMANN a donné procuration à Michel TANGUY
 Pascal SOUYRIS a donné procuration à Patrice LAVAUX

- Secrétaire de séance : Fabienne GALVEZ a été élue secrétaire de séance

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE :

le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

2009/37 : DEMANDE DE SUBVENTION :

Madame le Maire souhaite présenter un dossier de financement auprès des institutions locales, visant à obtenir une aide financière pour réhabiliter un bâtiment communal en maison des associations culturelles, en effet les espaces créés permettront d'accueillir des associations dont l'objet est de favoriser l'apprentissage culturel et développer les actions culturelles.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

DGE	20%	34 344,00€
Conseil Régional	30%	51 516,00€
Conseil Général	30%	51 516,00€
Part Communale	20%	34 344,00€

total : 171 720,00€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° **D'autoriser la constitution et la présentation du dossier de subvention.**

2009/38 : AVIS CONFORME EMPRUNT CCAS :

Par délibération du 27 mars 2009, le Conseil d'Administration du CCAS a autorisé Madame la Présidente à contracter un emprunt à hauteur de 40 000,00€ pour financer une part des travaux de réhabilitation de l'immeuble situé 6 place Roger Salengro.

Le montant annuel des loyers perçus permettront de financer le remboursement annuel de l'emprunt.

Conformément aux textes, et notamment l'article L 2121-34 du CGCT, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette décision et donner son accord préalable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- ° D'émettre un avis favorable à la délibération du CCAS
- ° De solliciter le représentant de l'Etat pour qu'il prenne un arrêté en ce sens.

2009/39 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION :

L'association « le réveil Saint Pargorien » par le biais de son président a sollicité la Mairie afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour permettre le renouvellement des costumes des musiciens.

Madame le Maire propose au Conseil d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- ° D'accepter la proposition de Madame le Maire et d'attribuer une subvention de 500,00€.
- ° D'inscrire les crédits nécessaires au compte 6574

2009/40 : RECRUTEMENT PERSONNEL SAISONNIER :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter, pour la saison d'été, un agent non titulaire, et de l'affecter à l'office de tourisme en juillet et août 2009.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ° D'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire pour travailler à l'office de tourisme pour une durée hebdomadaire de 20H.
- ° D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement.

QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil décide que la journée de solidarité pour les personnes âgées sera prise en charge par la commune, le lundi de Pentecôte restera donc chômé.

Madame le Maire informe le conseil que le réseau des eaux pluviales, cinquantenaire, est dans un état de délabrement alarmant et présente un taux d'obstruction supérieur à 70%, il est donc nécessaire de le refaire entièrement, ce qui réduira significativement le risque d'inondation de la Rue Derrière les murs. Cette opération est estimée à 19 000,00€. Ces travaux supplémentaires vont occasionner un léger retard sur le calendrier de chantier de la rue derrière les murs. D'autre part, afin d'améliorer l'efficacité du bassin d'orage surplombant la Camp de la Cousse, un nouveau dispositif de captage des eaux de pluie sera installé. Ces deux dispositifs permettront de réduire significativement les risques d'inondation dans cette partie de la commune.

Suite à l'incivilité de certains automobilistes, de nombreux dommages ont été constatés sur la nourrice assurant la continuité du service d'adduction d'eau potable, la mairie est donc contrainte d'interdire la circulation des véhicules sur la rue derrière les murs durant la durée des travaux, à l'exception des riverains.

Madame le Maire informe le Conseil, que l'école Jules FERRY a été occupée par des parents d'élèves. Ces derniers s'opposaient à la tenue des tests de fin d'année. Monsieur l'inspecteur s'est déplacé à plusieurs reprises sur les lieux.

Madame GALVEZ fait le bilan de la journée des associations, qui a rassemblé de nombreux participants. En accord avec les associations participantes, l'intégralité des bénéfices financera l'organisation d'une journée pour les enfants qui se tiendra vraisemblablement le mercredi 24 juin 2009.

Monsieur LUCAT évoque l'organisation de la fête de la musique dimanche 21 juin 2009. Une scène sera installée Place Roger Salengro afin d'accueillir plusieurs groupes de musiciens.

Monsieur AUGIER confirme le retour de l'équipe de Rugby, les Spartiates, à Saint Pargoire et informe le Conseil du calendrier des matchs à venir.

Sur l'invitation de Madame le Maire, Monsieur GALVEZ présente le projet d'Equipement Numérique Rural, proposé à l'inspection académique, pour améliorer l'accès des écoliers de l'école primaire Jules FERRY aux nouvelles technologies numériques. Le montant de l'opération s'élève à 13 500,00€ financés à 80% par l'Etat.

La séance est levée à 20h15.